

6 Société et Culture

Partenariat dans le domaine de l'enseignement professionnel

L'État gabonais et la société suisse Rainbow-Alpine Center unis par une convention

Christian KOUIGA

Libreville/Gabon

Ce partenariat vise l'appui au développement du projet académique de l'école d'hôtellerie et du tourisme du Cap-Estérias, la mise en place d'un dispositif de formation initiale des jeunes dans les métiers de base de l'hôtellerie et du tourisme, et la formation continue au sein d'un dispositif spécial du personnel déjà employé dans les structures hôtelières et touristiques.

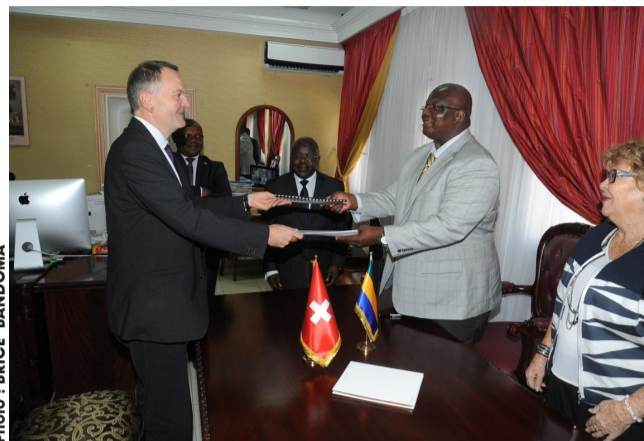
Le ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique, Florentin Moussavou a signé hier, à son cabinet, une convention-cadre dans le secteur de l'enseignement profes-



Le directeur de la société suisse, Thomas Seghezzi, signant la convention en présence du ministre Florentin Moussavou. Photo de droite : Geste symbolique d'échange des documents entre les deux parties signataires.

sionnel, avec la société suisse Rainbow-Alpine Center, représentée par son directeur Thomas Seghezzi. Les deux parties s'engagent, avec l'appui du ministère du Tourisme, à fournir toutes les prestations énumérées dans la convention.

Du volet "appui au développement académique...", l'entreprise suisse s'est engagée, entre autres, à analyser les besoins en termes de formation de base et de formation continue auprès des institutions et des structures d'hôtellerie et de tourisme. Elle pro-



met aussi de mettre en place une infrastructure de gestion de projet (bureaux, transports et logement pour les coordinateurs internationaux et enseignants suisses, etc.) Le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique s'engage, pour sa part, à apporter l'assistance qu'il faudra au prestataire pour l'aider à mener l'ensemble des tâches retenues de commun accord. L'État gabonais facilitera aussi (ses) entrées auprès des parties intéressées, comme les membres du gouvernement, les acteurs de l'in-

dustrie, etc.

D'autres mesures ont été prises par les deux parties signataires concernant la "mise en place d'un dispositif de formation initiale des jeunes" dans les domaines susmentionnés. Parmi les recommandations figurent, entre autres, le recrutement d'enseignants suisses et gabonais et d'étudiants pour chaque cycle de formation.

A ce sujet, la partie gabonaise s'engage à mettre à la disposition de la société helvétique, pour une période de 15 mois, l'infrastructure nécessaire de formation. On parle d'un

hôtel d'au moins 3 étoiles incluant un espace de formation pour 30 étudiants. L'État gabonais s'emploiera aussi à faciliter l'accès à l'infrastructure hôtelière pour la formation pratique.

Quant au volet sur la formation continue, le personnel déjà employé est financièrement autonome. Le contrat indique que les cours seront financés par les participants, conformément aux négociations avec leurs employeurs. Le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique apportera, là également, un soutien actif dans l'acquisition de formations continues auprès des opérateurs des industries hôtelières, des agences de voyage et autres.

Notons que dans la droite ligne des consignes visant la revalorisation du système éducatif gabonais sous toutes ses formes, le ministre Florentin Moussavou procède, aujourd'hui, à Port-Gentil, à la signature d'un "partenariat cadre-école" sur les métiers de l'enseignement technique.

A l'issue de "La grande tombola" du journal l'Union
Les cinq gagnants désormais connus !

F.B.E.M

Libreville/Gabon

OUVERTE du 14 au 30 septembre dernier, «La grande tombola» du journal l'Union a dévoilé ses gagnants hier. Cinq coupons ont ainsi été tirés au sort, sur près de 2 000, à l'issue d'une cérémonie coordonnée, dans les locaux du quotidien d'informations, au quartier Ancienne Sobraga, par l'huissier de justice Florent Mounquengui. Et le grand vainqueur de cette tombola est Edouard Mve Allogho, à qui échoit le premier prix, soit un scooter de marque Piaggio Liberty. Fernand Loundou gagne, quant à lui, la télévision de 42 pouces, deuxième prix. Pour finir, Frederic-Rodrigue Mebale Essono, Emma Flore Boukandou et Thibault Mpiga Enkoro reçoivent respectivement la cuisinière à gaz, le micro-onde et le lecteur DVD. Soit les troisième, quatrième et cinquième prix. "Un tirage au sort selon les règles", a déclaré l'huissier de justice au sortir de ce moment de vérité. Car, pour rappel, rien n'a été laissé au hasard par les deux camps, quant aux exigences requises sur les coupons de participation des candidats, dont l'indication d'adresse mail était de mise.

Joël Akouango, directeur d'exploitation de la Société des nouvelles activités de presse (Sonapresse), société éditrice de l'Union, est allé dans le même sens, en faisant part de son "satisfecit" au terme de cette



Une scène du tirage au sort, en présence de l'huissier de justice...



... qui présente un des tickets gagnants.

cette opération. Aux côtés, entre autres, de Joël Don dia, responsable adjoint du service informatique, il s'est félicité de ce qu'à travers cette tombola, et des participants qui s'y sont enregistrés, "ce sont des visiteurs qui pourront désormais recevoir notre newsletter, et réagir aux articles publiés

sur notre site web l'union.ga. (...) Ces petits lots sont une façon de les récompenser", a-t-il laissé affirmer.

Organisateurs et huissier de justice ont convenu, pour conclure, de joindre les gagnants le plus rapidement possible, afin qu'ils rentrent en possession de leurs lots.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
12 240	23 septembre 2015	101	RF	Libreville
12 248	25 septembre 2015	58	YT3	Libreville
12 249	25 septembre 2015	59	YT3	Libreville
12 251	25 septembre 2015	9	AS	Franceville
12 260	30 septembre 2015	01	YH5	Akanda

P. Le Conservateur
P.O. Annick NGOME AYONG